

▣ FICHE ACTION 1.6.2

RÉALISER UNE CRÉATION ARCHITECTURALE CONTEMPORAINE 2/3 : CONSTRUIRE DANS LA PENTE



RAPPEL DE LA PROBLÉMATIQUE

La création architecturale contemporaine non régionaliste permet de développer une richesse de formes et de situations particulières, permettant de répondre de façon souvent judicieuse à ces cas de pentes souvent difficilement adaptables à des volumes traditionnels avec couvertures en pente et matériaux locaux (pierres, enduits).

OBJECTIFS

Dans une logique de développement durable, la création architecturale contemporaine doit être le prolongement du paysage dans lequel elle s'insère, pour cela elle doit être envisagée avec la préoccupation d'être le moins visible possible dans son environnement.

RECOMMANDATIONS

La question des accès aux constructions neuves dans les pentes se pose en permanence, et doit être traitée suivant quelques principes simples à énumérer :

- Arbitrer les priorités vue / ensoleillement : les deux facteurs étant souvent non compatibles, il faut alors choisir en fonction des priorités qui suivent ;
- Eviter les déblaiements importants ;
- Réduire au maximum les circulations sur les terrains vers les accès aux constructions ;
- Suivant l'importance des pentes, il faut adapter les tracés de circulations avec des lacets suivant les pentes, intégrés paysagèrement.

SITES OU TERRITOIRES CONCERNÉS

L'ensemble des communes du Cap Corse.

ACTEURS CONCERNÉS

Les communes, propriétaires, aménageurs, constructeurs.

PARTENAIRES À MOBILISER

DREAL Corse / CAUE de Haute-Corse / DDTM de Haute-Corse



Construire dans la pente

LES PENTES FAIBLES

À ÉVITER

Les terrassements importants, les déplacements de terres pour recréer artificiellement un site horizontal.



À RECHERCHER

Les volumes de préférence sur un niveau unique, avec utilisation des ruptures de pentes faibles, et conception des volumes en rapport de ces situations de pentes existantes.



Implantation à la rupture de pente



Insertion de volume dans une pente faible

À PRIVILÉGIER

Les compositions avec de grandes horizontales sont possibles, avec étage léger des volumes suivant les pentes faibles, et l'intégration possible des piscines. Les jeux de volumes suivant plusieurs niveaux d'accès aux constructions projetées, pour les piétons, véhicules, accès privés, etc.

L'architecture s'adapte au site, et non l'inverse.

Les façades et toitures doivent être réalisées dans les teintes et matériaux dans le prolongement du paysage dans lequel elle s'insère.

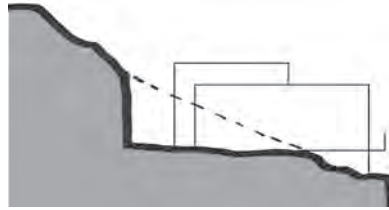
Attention : Les grandes surfaces vitrées peuvent être sources de reflets. Les mettre en retrait des façades ou les positionner face au Nord.



LES PENTES MOYENNES

À ÉVITER

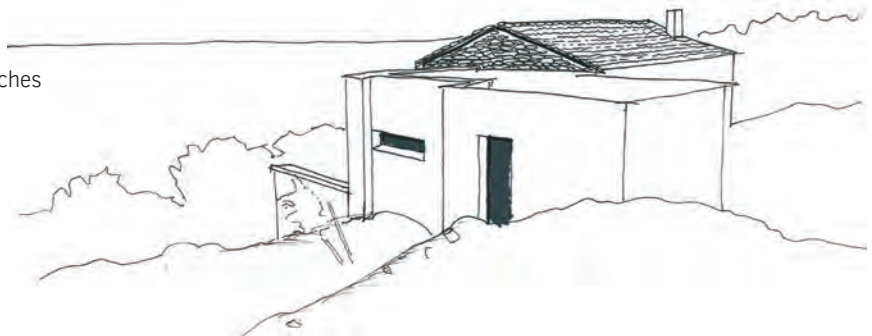
Les terrassements importants, les déplacements de terres pour recréer artificiellement un site horizontal.



À RECHERCHER

Cas n°1

Les adaptations mineures de terrain, en planches avec aménagements de murs traités en pierres sèches et simultanément l'adaptation de l'architecture à cette topographie.



Cas n°2

Principes valables pour les constructions isolées, et pour les groupements (modèles de lotissements dans les pentes à développer et rechercher en regroupement des masses bâties).



Cas n°3

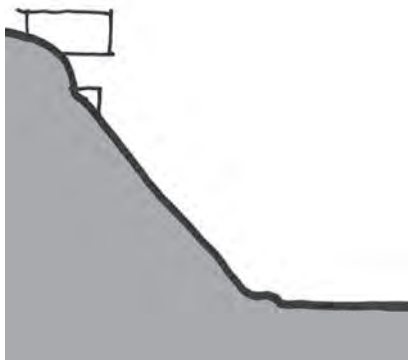
Adaptation complète de l'architecture au site à pente moyenne, l'architecture se soumet totalement au site en pente, qui demeure intact.



LES PENTES FORTES

À ÉVITER

En situation de pente forte, l'implantation lorsqu'elle est possible, ne doit pas être faite sur les parties les plus sensibles aux vues lointaines et en grands cadres paysagers.



À RECHERCHER

En parties basses, à l'articulation de la pente et du plat avec diversité de morphologies baties. Variante en étagement sur terrasses pour les volumes multiples.



Une mission menée de mars 2014 à décembre 2015 par Terre en vue, collectif des paysagistes / Stéphane Baumeige, architecte du patrimoine / Ateliers Dynamiques Urbaines, urbanistes / l'ADÉUS, sociologues / Studio madehok, agence de communication

Maître d'ouvrage



Assistance à
Maîtrise d'Ouvrage



Financée par



La Charte paysagère et architecturale du Cap Corse est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Corse avec le Fonds européen de développement régional.

